



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 15 janvier 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 22 janvier 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme HERDUAL), THIEBLIN (a procuration pour Mme GARBAY), M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA, Mme LAPORTE (a procuration pour M. GOSSELIN), M. FAUVEL (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes GORGES-LANDES, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Étaient excusés :** MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), DARRIBEYROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme THIEBLIN), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à M. FAUVEL), HERDUAL (a donné procuration à Mme ZELLER).

**Était absent :** M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme LAPORTE Laurence a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A**

**Délibération n°7**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Commune de TARTAS – Budget principal – Contribution au SDIS année 2025**

Par courrier en date du 2 janvier 2025, M. le Président du Conseil d'Administration du « SDIS 40 », Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, a fait parvenir comme chaque année, le montant de la participation de la commune au budget de son établissement.

Pour l'exercice 2025, le montant de la participation s'élèvera à **67 965, 05 €**, tenu compte de la décote de 8 231,10 € calculée pour la mise à disposition d'un agent communal sur 2023.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- De prendre acte de la convention transmise par le SDIS 40, à la commune de TARTAS pour l'année 2025
- D'acter le montant de 67 965.05 €
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de cette convention, qui permet notamment le règlement selon un échéancier mensuel.
- De préciser que le projet de convention est joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré**

**Ouï l'exposé du rapporteur**

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité

**PREND ACTE** de la convention transmise par le SDIS 40, à la commune de TARTAS pour l'année 2025.

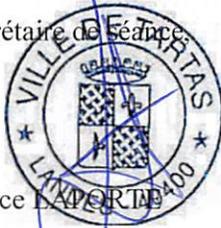
**ACTE** le montant de 67 965.05 €.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de cette convention, qui permet notamment le règlement selon un échéancier mensuel.

**PRECISE** que le projet de convention est joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Laurence LADORTE

Le Maire,



Jean-Jacques BROQUÈRES